



Circulaire n° 4757 du 05/03/2014

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone de l'enseignement de Promotion sociale
Article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 : Fonctions de recrutement

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 05/03/2014

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 15/03/2014

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Changements d'affectation
Fonction de sélection
Fonction de promotion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Changements d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement dans l'enseignement de Promotion sociale -Article 48 du statut du 22 mars 1969

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur la disposition de l'article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui offre la possibilité à tout membre du personnel enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation nommé à titre définitif dans l'enseignement de Promotion sociale, d'obtenir dans cette fonction un changement d'affectation, pour autant qu'il ait exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant deux années scolaires successives.

Un changement d'affectation peut être demandé :

1° Soit dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone (Document 48 R.Z.)

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone que celle où il est affecté, introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine du mois de mars.

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation en adresse copie au Président de la **Commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

2° Soit dans un emploi vacant au sein d'une autre zone (Documents 48 R.A.Z.)

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone que celle où il est affecté introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine du mois de mars.

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation en adresse copie au Président de la **Commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, les changements d'affectation sont octroyés par le Gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées. Ils produisent leurs effets à dater du 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 15 MARS 2014 AU PLUS TARD** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière
Bureau 3^E318
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer la liste des établissements de la (les) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Les demandes doivent également être accompagnées **de documents justificatifs relatifs aux circonstances exceptionnelles invoquées**.

Je vous invite à rappeler aux membres de votre personnel les dispositions susmentionnées.

Julien NICAISE
Directeur général

Année scolaire 2014-2015

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....

Nombre de périodes de nomination :

Zone (s) demandée (s)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON (1)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au moins): OUI / NON (1)

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Année scolaire 2014-2015

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....

Nombre de périodes de nomination :

Zone (s) demandée (s)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON (1)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi non vacant (libéré pour une année scolaire au moins): OUI / NON (1)

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014-2015 –
Fonctions de recrutement – Changement d’affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d’affectation est sollicité

N° ZONE 1

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**
Rue Léon Delacroix 28
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
EVERE - LAEKEN**
Av Constant Permeke 4
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
WOLUWE-ST-PIERRE**
Avenue Orban 73
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**
Rue Gatti de Gamond 95
1180 UCCLE
- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART**
Rue du Serment 12
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**
Avenue Paul Henricot 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014-2015 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 2

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**
Rue Saint-Brice 53
7500 TOURNAI
- 8 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
PERUWELZ**
Boulevard Léopold III 40
7600 PERUWELZ
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MOUSCRON, COMINES**
Place de la Justice 1/155
7700 MOUSCRON
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-
FLOBECQ**
Rue de Liessies 11
7800 ATH

N° ZONE 3

- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française
Jemappes-Quiévrain -**
Avenue Roi Albert 643
7012 JEMAPPES
- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
FRAMERIES**
Rue du Onze Novembre 2
7080 FRAMERIES
- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COLFONTAINE**
Rue Clémenceau 60 62
7340 WASMES
- 14 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour**
Rue de Boussu 84
7370 DOUR

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014-2015 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 4

- 15 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES**
Avenue de Samart 2/2
5600 PHILIPPEVILLE
- 16 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE**
Rue Pauline Hubert 40
6470 RANCE
- 17 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES**
Drève des Alliés 11
6530 THUIN
- 18 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT**
Rue Raoul Warocqué 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

N° ZONE 5

- 19 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de CHENEE**
Rue de la Station 88
4032 CHENEE
- 20 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY**
Rue Julien Ghuysen
4670 BLEGNY
- 21 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française**
VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER
Avenue Jardin Ecole
4820 DISON

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014-2015 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 6

- 22 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
WAREMME**
Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME
- 23 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS**
Rue Georges Truffaut 37
4432 ALLEUR
- 24 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
GRACE-HOLLOGNE**
Rue Antoine Degive 1
4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
- 25 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française -
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET**
Rue Eloi Fouarge 31
4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

N° ZONE 7

- 26 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
ARLON, MUSSON**
Chemin de Weyler 2 Aile 5
6700 ARLON
- 27 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
LIBRAMONT, BERTRIX**
Avenue Herbofin 39
6800 LIBRAMONT
- 28 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MARCHE-EN-FAMENNE**
Av de la Toison d'Or 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- 29 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
VIELSALM, STAVELOT**
Rue des Chasseurs Ardennais. 1
6690 VIELSALM

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014-2015 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 8

30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR (CEFOR)**

Boulevard Cauchy 9 10

5000 NAMUR

31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR**

PI Ecole des Cadets 6

5000 NAMUR

32 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
DINANT**

Herbuchenne

5500 DINANT

Date :

Signature :

Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale de l'enseignement de Promotion sociale

Commission interzonale

<p>Monsieur Julien NICAISE Président de la Commission interzonale d'affectation Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Boulevard Léopold II, 44 Bureau 3^E 302 1080 BRUXELLES</p>

Commissions zonales

ZONE	PRESIDENT(E)	INSTITUTS
ZONE 1	Monsieur Georges CORNETTE Rue de la Station d'Acren, 23 7864 DEUX-ACREN	<u>Anderlecht</u> Evere Uccle Woluwe Braine-l'Alleud Court-Saint-Etienne
ZONE 2	Madame Isabelle HENRY Cambron, 2 7890 LAHAMAIDE	<u>Ath</u> Tournai Mouscron Péruwelz
ZONE 3	Madame Frédérique NISOLLE Rue de la Mariette 126 7390 QUAREGNON	Colfontaine Dour <u>Frameries</u> Jemappes-Mons
ZONE 4	Monsieur Philippe PIERARD Rue Les Huttes 7 1400 NIVELLES	<u>Morlanwelz</u> Philippeville Rance Thuin
ZONE 5	Madame Martine CLAES Rue des Buissons, 81 4000 LIEGE	Blégny Soumagne <u>Vervier-Dison</u>
ZONE 6	Monsieur Teddy BEATSE Terhulpansesteenweg, 421 3090 OVERIJSE	Alleur Grâce-Hollogne Saint-Georges-sur-Meuse <u>Waremme</u>
ZONE 7	Monsieur Michel BONJEAN Rue de Lantigne, 35 6940 GRANDHAN	Arlon Libramont <u>Marche-en-Famenne</u> Virton Vielsalm
ZONE 8	Monsieur Benoît LEGAL Rue Arthur Patiny, 20A 5150 FLOREFFE	Dinant Namur Cadets <u>Namur Cefor</u>